



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU VAL DES USSES

## Syndicat Mixte du SCoT Ussets et Rhône Réunion publique – Diagnostic et enjeux

**CC Semine, Eloise, Espace Animations**  
**Mercredi 25 février 2015**

---

Nombre de participants : 64

Durée : 2h00

Ange SARTORI, urbaniste et responsable de l'Agence des Territoires, cabinet d'urbanisme qui suit le SCoT<sup>1</sup>, anime la réunion.

→ Le déroulé de la présentation est consultable sur le site internet du SCoT

### Les questions et les réactions :

→ **Les élus sont-ils tous d'accord pour ce projet de SCoT ?**

Au commencement, certains étaient porteurs et d'autres plus intrigués sur les enjeux du projet de SCoT allaient donner mais au fur et à mesure des discussions et des débats tous les élus ont vu l'intérêt du SCoT. Aujourd'hui, tous comprennent les enjeux du SCoT et la nécessité de justifier les projets d'aménagement pour les PLU.

→ **Quelle sera la future structure du SCoT et quels seront les futurs modes d'élections du prochain territoire, en lien avec la réforme territoriale ?**

La procédure de SCoT intervient indépendamment de la réforme territoriale actuellement en discussion au parlement (loi NOTRe). Cependant, les deux sont liés car ils interviennent en même temps. Ainsi, le SCoT devient le projet politique du futur territoire, puisque le SDCI, prenant en compte les orientations de la loi NOTRe<sup>2</sup>, prévoit une fusion des trois Communautés de Communes<sup>3</sup> composant actuellement le SCoT. Concernant la répartition des

---

<sup>1</sup> Une table des sigles est disponible en fin de document.

<sup>2</sup> Désormais, chaque Communauté de Communes doit au minimum être peuplée de 20 000 habitants.

<sup>3</sup> Il s'agit des Communautés de Communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Ussets.



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU VAL DES USSETS

sièges de la future Communauté de Communes, elle se fera comme maintenant, c'est-à-dire au prorata des communes et de leur population.

→ **Quelle sera la place de la CC de la Semine dans cette nouvelle structure ? Que deviendra la CC de la Semine face au projet de fusion des communes ?**

Le projet politique du SCoT s'appuie sur trois pôles : Seyssel, Frangy et celui de la Croisée, pour la CC Semine. Au niveau des sept communes de la CC Semine, les élus réfléchissent à garantir la même qualité de service sans augmentation d'impôts, dans un contexte de réduction des dotations d'Etats<sup>4</sup> et d'augmentation du fond de péréquation<sup>5</sup>. Politiquement, les élus de la Semine souhaitent affirmer leur territoire au sein de celui des Ussets et Rhône, tout en soulignant la nécessaire complémentarité avec Seyssel et Frangy et non pas de concurrence.

Il s'agit, en outre, de mieux structurer le territoire des Ussets et Rhône face à la pression exercée par ses voisins et notamment les Communautés de Communes du Pays Bellegardien et du genevois, tout en développant, si besoin, des actions communes.

De même, des réflexions débutent actuellement au niveau des sept communes de la CC Semine pour la création d'une nouvelle commune issue de leur fusion. Il ne s'agit que de premières réflexions car le chemin est long. Le but est de pouvoir mieux mutualiser nos équipements à une bonne échelle. Si la Semine veut continuer à exister, alors il faut se regrouper.

→ **Quel sera le budget de la future structure et quels seront ses fonds ?**

Les ressources fiscales seront les mêmes que celles dont dispose la Communauté de Communes de la Semine actuellement. Les élus agissent dans le sens du développement durable pour des investissements d'avenir et créateur d'emplois.

<sup>4</sup> La DGF diminuera de 30 % en 2017 (diminution progressive entre 2015 et 2017).

<sup>5</sup> Il s'agit d'un fond prélevé sur les collectivités les plus « riches » au profit de celles plus « pauvres », au niveau national.



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU VAL DES USSÉS

- **Sur la lettre d'information n°2 du SCoT, il est écrit que plus de 50 % des habitations assainies en ANC seront raccordées au réseau d'assainissement collectif, est-ce un projet pour les prochaines années ou bien remis après l'approbation du SCoT ?**

Le projet interviendra dans les prochaines années avec un fait, c'est que l'on ne pourra pas faire de l'assainissement collectif partout. Cela étant, des frais de raccordement payés par les ménages concernés entrent dans le budget de ces investissements.

- **La lettre d'information n°2 du SCoT évoque des projets de sites de déchets inertes dans les Ussets et Rhône, s'agit-il de cet ancien projet de décharge de classe 2<sup>6</sup> ?**

Il s'agit de déchets de classe 3, c'est-à-dire les déchets inertes pour les entreprises du territoire. L'objectif est d'avoir des sites de dépôt pour les entreprises locales afin de limiter les trajets en camion. Des efforts sont faits en matière de recyclage des déchets de déchèterie ou par la population mais il en reste encore à faire sur le plan des déchets inertes. Ces sites pourront être trouvés dans des endroits nécessitant des améliorations de terrains (surfaces agricoles, etc.). Il s'agit de faire du développement durable et de l'aménagement du territoire.

- **Il conviendra de réfléchir davantage au nivellement des maisons et à leur hauteur lors de constructions pour éviter la production de remblais à déposer ailleurs. De même, il serait utile de réfléchir à des retenues pour les eaux pluviales dans chaque habitation.**

En effet, il est plus intéressant de raisonner en gabarit des constructions qu'en hauteur. L'idée formulée pourrait être adaptée en effet.

- **Une autre possibilité serait d'imposer une retenue par maison pour permettre la réutilisation des eaux pluviales**

Il est vrai que les « eaux grises » ne sont que très peu utilisées (toilettes ou autres usages, par exemple...). Actuellement, nous avons encore des progrès à faire dans ce domaine. Toutefois, l'idée formulée a été soulevée.

---

<sup>6</sup> Décharge de classe 2 pour les déchets dits « non dangereux » (pour rappel, classe 1 : déchets dits « dangereux » et classe 3 : déchets inertes).



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU VAL DES USSÉS

→ **Peut-on instaurer un système monétaire parallèle basé sur l'échange un peu comme le font certaines, avec des produits locaux ?**

L'idée retenue est de privilégier le local. Pour autant, personne ne peut être certain que tout le monde accepte de payer le prix du local mais, dans l'esprit, nous voulons raisonner de cette façon.

→ **Dans le SCoT, il y a certes des élus mais aussi des PPA, comment avance-t-on tous ensemble ?**

Aujourd'hui, il convient d'avancer tous ensemble en se rencontrant régulièrement pour faire avancer les dossiers. Il ne s'agit pas de se voir uniquement en fin d'élaboration du SCoT, au risque de tout devoir modifier. La concertation est une donnée essentielle du projet du SCoT, que ce soit avec la population comme avec les PPA. Pourtant, face aux contraintes imposées les élus doivent être solidaires entre eux au sein des trois Communautés de Communes. C'est pour nous la seule façon d'avancer sereinement. C'est très important d'afficher cette unité. La réforme territoriale se met en place et nous devons nous organiser pour être unis, dans nos projets et dans nos actes. Cependant, faire accepter la réforme territoriale n'est pas toujours facile à faire accepter.

Le SCoT, ainsi que les PLU, sont des documents dotés d'une base juridique et ils devront être menés à terme. Tous les projets inscrits dans ces documents doivent désormais être solidement justifiés.

En lien avec la réforme territoriale, le fait de commencer à élaborer le SCoT maintenant est bénéfique et n'intervient pas trop tard. Dès lors, nous pouvons asseoir notre projet de territoire commun en parallèle de cette réforme qui va conduire à une fusion de nos trois Communautés de Communes, c'est-à-dire d'en arriver à notre périmètre de SCoT.

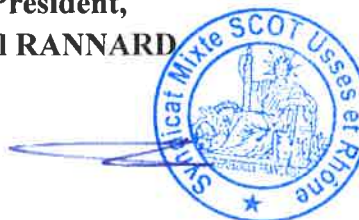
→ **Comment va vivre le SCoT en fonction des prochaines élections ?**

Les prochaines élections départementales et régionales ne changeront en rien l'armature et le déroulement du projet, ni sa gouvernance.



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU VAL DES USSETS

**Fait à Chêne-en-Semine,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



**Table des sigles :**

ANC	Assainissement Non Collectif
CC	Communauté de Communes
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPA	Personne Publique Associée
SCoT	Schéma de Cohérence Territorial
SDCI	Schéma Directeur de Coopération Intercommunale
SM	Syndicat Mixte

